

SPI

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. Plan stratégique 2014-2016 - Etat d'avancement au 30/09/15 (Annexe 1)
2. Prorogation de la SPI pour un terme de 30 années (Annexe 2)
3. Prise de capital au sein du SPV (Special Purpose Vehicle) à constituer entre ECETIA, la commune d'ESNEUX et la SPI (Annexe 3)
4. Prise de capital au sein du CITW (Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie) (Annexe 4)
5. Démissions et nominations d'Administrateurs (le cas échéant)



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

1. Modifications statutaires

ANNEXE 5

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications statutaires suivantes (ajouts en grisé dans le texte) :

Article 5, §2

La société a été constituée pour une durée de trente ans par acte du dix-sept février mil neuf cent soixante et un.

Elle a été prorogée pour une même durée de trente ans à dater du vingt-sept mai mil neuf cent quatre-vingt-huit et une deuxième fois à dater du quinze décembre deux mille quinze.

(...)

Article 19, §7, alinéa 4

(...)

A moins de délégation spéciale à l'un des membres du Conseil, ou à la direction, ou à un tiers, tous actes notariés et, en général, tous actes engageant la société autres que ceux du service journalier, tous pouvoirs et procurations sont signés, soit par deux Administrateurs soit par un Administrateur et le Directeur général. En aucun cas, ceux-ci n'auront à justifier d'une délibération préalable du Conseil. Le Conseil peut donner, s'il le juge nécessaire, une délégation générale, à une ou plusieurs personnes spécifiquement désignées pour la signature des actes notariés.

(...)

